

33P04

Lac Bribaut

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

- Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

- Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

- Substance extraite:
G: Gravier, D: Dolomie, U: Autre
S: Sable de silice, I: Inconnu, P: Pierre calcaire, C: Calcite
C: Calcaire, T: Terre jaune, R: Résidu minier inertes
E: Minerai de fer, M: Minerai, S: Sable
E: Minerai de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

- Statut du site d'extraction:
O: Ouvert sous conditions, Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure:
Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
Périère urbanisée
Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
Territoire où l'exploration minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Contrainte mineure:
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- À titre indicatif:
Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Première Nation Abitibiwinni:
Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
Nissinan de Bersiamte, Essipit, Masheuehsh, Nutsahkuan

Frontières

- Frontières:
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: 22°37' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 5.5"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000
0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

